

ANNONCES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

ao_pp_69034330



Communauté d'agglomération Pays Basque

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Modification n° 16 du Plan local d'urbanisme de Bayonne

Par décision en date du lundi 20 mai 2019, le président de l'agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°16 du Plan local d'urbanisme de la ville de Bayonne qui se déroulera pendant une durée de 32 jours consécutifs du **mardi 11 juin 2019 au vendredi 12 juillet 2019 à 17 heures**.

La procédure de modification n°16 du Plan local d'urbanisme de Bayonne est engagée afin de procéder à diverses évolutions réglementaires (règlement littéral et règlement graphique) et créations d'orientations d'aménagement entrant dans le champ d'application de la procédure de modification défini à l'article L 153-41 du code de l'urbanisme.

L'autorité compétente en matière d'urbanisme est la Communauté d'agglomération Pays Basque et le projet Plan local d'urbanisme de la commune de Bayonne sera approuvé par délibération du Conseil d'agglomération après enquête publique.

M. Gérard COURCELLES, directeur de filiale et de réseau en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Pau n°E1900072/64 du 16.05.2019.

Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version en papier et une version dématérialisée. Il comprend le projet de modification du Plan local d'urbanisme de la ville de Bayonne, le dossier administratif comportant les pièces énoncées à l'article R.123-8 du code de l'environnement, ainsi que les registres d'enquête papier et électronique.

Le dossier papier sera déposé à la mairie de Bayonne, 1 avenue du Maréchal Leclerc, 64100 Bayonne, pour y être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier dématérialisé est consultable sur les sites internet de l'agglomération <http://www.communaute-paysbasque.fr> et de la ville de Bayonne : www.bayonne.fr et sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/1345>

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à la mairie de Bayonne aux horaires habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions et les adresser au commissaire enquêteur :

par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : M. Gérard COURCELLES, commissaire enquêteur du PLU de Bayonne - Mairie de Bayonne, 1 avenue du Maréchal Leclerc 64100 Bayonne, avec la mention [NE PAS OUVRIR].

sur les registres d'enquête (papier et électronique) :

Le registre d'observations en papier, à feuillets non mobiles, et constitutif du dossier d'enquête sera côté et paraphé par le commissaire-enquêteur comme le reste du dossier.

par voie électronique, aux adresses suivantes :

préférentiellement : sur le registre dématérialisé visé ci-dessus (www.registre-dematerialise.fr/1345) qui permet la consultation du dossier et la transmission de courriers électroniques. n.lopez@communaute-paysbasque.fr en indiquant comme objet : «enquête publique PLU Bayonne/Modification n°16».

Toute observation, tout courriel ou courrier réceptionné après la date et heure de clôture de l'enquête ne pourra pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Bayonne, les :

mardi 11 juin 2019 de 9 h à 12 heures
mercredi 26 juin 2019 de 13 h 30 à 17 heures
vendredi 12 juillet 2019 de 13 h 30 à 17 heures

Le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie de Bayonne et à la Communauté d'agglomération Pays Basque aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'agglomération Pays Basque <http://www.communaute-paysbasque.fr> pendant une durée d'un an courant à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Le projet de modification n°16 du plan local d'urbanisme de la ville de Bayonne a fait l'objet d'un examen au cas par cas par l'autorité environnementale rendu le jeudi 9 mai 2019. L'avis ne requiert pas d'évaluation environnementale.

Les informations peuvent être demandées auprès de :

l'agglomération : Direction générale adjointe de la stratégie territoriale, de l'aménagement & de l'habitat, M^{me} Nadine LOPEZ au 05 59 51 79 98
la mairie de Bayonne : service urbanisme : M^{me} Marie-L. CORRALES au 05 59 46 61 11

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de Communauté d'agglomération Pays Basque.

Le Président

ao_pp_68948560



Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS N°2 D'ENQUÊTE PUBLIQUE - RAPPEL Commune de Hendaye

Il est rappelé au public qu'en application de l'arrêté préfectoral du 17 avril 2019, il est procédé du **22 mai 2019 au 21 juin 2019 inclus** à une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la SAS GURRUCHAGA Marée, sise 88 route de la Corniche à Hendaye, pour la mise en conformité et l'extension d'une station d'aquaculture (installation de regroupement et de grossissement de civelles) sur les parcelles 213, 214, 215 et 186 section AB du territoire de la commune de Hendaye.

Ce dossier n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact. Il comporte une étude d'incidence environnementale. Le responsable du projet est la SAS GURRUCHAGA Marée.

Cette activité est soumise à autorisation environnementale par référence à la rubrique 2130-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : pisciculture d'eau douce dont la capacité de production est supérieure à 20 tonnes par an. Capacité de l'installation : 100 tonnes par an.

Le siège de l'enquête est la commune de Hendaye. La commune de Urrugne est touchée par le périmètre d'affichage.

M^{me} Liliane OTAL, ancienne avocate au Barreau de Bayonne et juge de proximité au Tribunal de Grande Instance de Biarritz et Bayonne, a été désignée par le président du Tribunal administratif de Pau en qualité de commissaire-enquêtrice. Elle se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes en mairie de Hendaye :

le mercredi 29 mai 2019 de 13 h 30 à 16 h 30 ;
le vendredi 7 juin 2019 de 9 h à 12 heures ;
le mercredi 12 juin 2019 de 13 h 30 à 16 h 30 ;
le vendredi 21 juin 2019 de 14 h 30 à 17 h 30

Le dossier d'enquête et l'avis d'enquête sont consultables :

en version papier à la mairie de Hendaye, place de la République 64700 Hendaye du lundi au vendredi de 8 h à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ;

en version papier et sur un poste informatique à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques - bureau de l'aménagement de l'espace, 2 rue Maréchal Joffre à Pau, du lundi au vendredi de 9 h à 12 heures et de 14 h à 16 heures - entrée 4 - 3^e étage - porte 302 ;

sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - enquêtes publiques.

Le public peut formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit : sur les registres d'enquête disponibles à la mairie de Hendaye et à la préfecture aux jours et heures d'ouverture du public ;

par courrier postal à la mairie de Hendaye, siège de l'enquête, au nom de la commissaire enquêtrice ; par voie électronique à l'adresse : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Ces observations sont consultables sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Toute observation, courrier ou mail réceptionné **après le vendredi 21 juin 2019 à 17h30**, ne pourra être pris en considération par la commissaire enquêtrice.

Le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture, sur le site internet de la préfecture : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - enquêtes publiques, ainsi qu'en mairie de Hendaye.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

ao_pp_68961520



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE portant sur le projet de modification n°1 du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Osse-en-Aspe

Par arrêté n°274/CCHB/2019 du 15 avril 2019, le président de la Communauté de communes du Haut-Béarn (CCHB) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) d'Osse-en-Aspe. La cas échéant, au terme de l'enquête, le Conseil communautaire de la CCHB approuvera la modification du PLU.

M. Jean-Yves MADEC, magistrat à la retraite a été nommé par le président du Tribunal administratif de Pau comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Osse-en-Aspe (1, rue de la Mairie - 64490 OSSE-EN-ASPE - 05.59.34.52.53), siège de l'enquête publique, durant 18 jours consécutifs soit du **vendredi 17 mai 2019 à 9 heures au lundi 3 juin 2019 à 12 heures**.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner ses observations sur le registre d'enquête au jours et heures habituels d'ouverture soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12 h et le mercredi de 9h à 11h30.

Ce dossier est aussi consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public au centre multi-services Fénart (64490 Bedous - 05.59.34.52.53) aux jours et heures d'ouverture habituels au public soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et le mercredi de 9h à 11h30.

Ce dossier est aussi consultable sur le site Internet de la CCHB à l'adresse suivante : <https://www.hautbearn.fr/nousconnaitre/territoire/osse-en-aspe.html>

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à la disposition à la Mairie d'Osse-en-Aspe. Les observations pourront également être adressées à l'attention du Commissaire-enquêteur par voie postale à la Mairie d'Osse-en-Aspe ou par courriel à l'adresse suivante : ep-osse-en-aspe@hautbearn.fr

Les observations transmises par voie postale, par courriel ou consignées sur le registre d'enquête, seront consultables au siège de l'enquête publique ainsi que sur le site Internet de la CCHB au lien indiqué ci-dessus, dans les meilleurs délais.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le :

Lundi 20 mai 2019 de 9 h à 12 heures
Lundi 3 juin 2019 de 9 h à 12 heures

Toute information peut être sollicitée auprès du pôle urbanisme de la CCHB (9 rue de Révol-64400 Oloron-Sainte-Marie - 05.59.10.79.22) aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Les rapports et les conclusions du Commissaire-enquêteur, transmis au Président de la CCHB dans un délai de 30 jours à compter de l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Osse-en-Aspe ainsi que sur le site Internet de la CCHB, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le loi n°78-753 du 17 août 1978 modifié.

SERVICES

URGENCES

OLORON

Gendarmerie → 05.59.39.04.17.
Centre hospitalier → 05.59.88.30.30.

ORTHEZ

Gendarmerie → 05.59.67.27.00.
Centre hospitalier → 05.59.69.70.70.
Clinique Labat → 05.59.69.80.80.

PAU

S.A.M.U. → Tél. 15
Police et gendarmerie → Tél. 17
Sapeurs-pompiers → Tél. 18
« SOS Médecins » → Tél : 05.59.62.44.44.
Centre anti-poisons → Tél : 05.56.96.40.80. jour et nuit.
Cardiologie - Clinique cardiologique d'Aressy → Tél : 05.59.82.26.00, 24h/24.
Centre hospitalier de Pau → Tél : 05.59.92.48.48.
Polyclinique Marzet, Urgences médico-chirurgicales → Tél : 05 59 92 56 96.
Centre hospitalier → Tél : 05.59.92.48.48.
Centre hospitalier des Pyrénées (ancien CHS) → Tél : 05.59.80.90.90.
Urgences psychiatriques → 05.59.80.94.63.
à

SANTÉ

ANPAA (CIAT)

Structure de soins pour toutes addictions → 16 et 18, rue Montpensier - Pau. Tél : 05.59.82.90.13.

Alcool Assistance

A Pau → 4 rue du 8-Mai 1945, bât. Anglas. Permanence tous les samedis de 16 h à 18 h, tél 24h/24 05.59.02.95.26.

Alcooliques Anonymes

A Pau → réunion tous les mardis à 20h, à La Pépinière ; 6 rue Robert-Schumann.
A Orthez → jeudi 19h30, 11 rue Saint-Gilles.
A Jurançon → vendredi à 19h30. Maison des associations. 28 avenue Joliot-Curie.
Site national www.alcooliques-anonymes.fr
Appel national des AA : 09 69 39 40 20 ou 05 59 67 18 66 si questions

Al-Anon

Aide à la famille et aux amis des malades alcooliques → Tél. : 07-83-56-04-64

SOS Allaitement Solidarilait

→ Tél : 05.59.83.01.19. ou 05.59.83.06.66. ou 05.59.83.06.75.

Ligue des diabétiques de France

1, rue de Segure → Tél : 05.59.72.97.75, e-mail : pau.liguediabétiquesfrance@worldonline.fr

Croix d'or

Alcool assistance → tous les samedis de 16 à 18 heures ; 4, rue du 8-Mai-1945, bâtiment Anglas. Tél : 05.59.02.95.26, 24h sur 24h.

CEID Béarn Addictions

Prise en charge des personnes présentant une addiction (tabac, alcool, drogue, jeu...) et de leur entourage → Accueil gratuit et confidentiel. 25bis, rue Louis-Barthou, Pau, tél : 05.59.27.42.43.

Narcotiques Anonymes

Pyrénées-Atlantiques → A compter du mois de novembre 2018, les réunions des Narcotiques Anonymes se tiendront tous les dimanches soirs de 18h30 à 20h. Allée Montesquieu "Café Suspendu", 64140 Billère, tél : 05.59.67.18.66. (si questions).

SOS Futures mères

N°Vert : 0800 868 838 → Consultation antitabagique. Centre hospitalier sur rendez-vous.

Sida

Dépistage gratuit et anonyme, centre Hauterive → Tél : 05.59.92.48.12.

ACT64

Hébergement et accompagnement pour les personnes touchées d'une pathologie chronique invalidante → Résidence Le Colombier - Apt C104 - 1 rue du Cottage des Tourterelles - 64000 PAU - 05 59 27 04 85

Sida Info service

Numéro vert 0.800.840.800 → Appel anonyme et gratuit 24h sur 24.

SOS Amitié

Permanence 24h/24 au 05.59.02.02.52. Ecoute confidentielle et anonyme.

VOTRE RENDEZ-VOUS EMPLOI FORMATION

Des filières formatrices et des postes à saisir
dans votre région !

Chaque **mercredi** et **samedi**.



La Rép L'ECLAIR
DES PYRÉNÉES



Chaque matin le Béarn bouge